

## Domaine des Franciscains

### Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie

20 avril 2016, 15 h 00

#### Étaient présents:

##### Arrondissement de Ville-Marie

- M. Marc Labelle, directeur, division de l'urbanisme, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement, division de l'urbanisme, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

##### Office de Consultation Publique de Montréal

- Mme Nicole Brodeur, présidente de commission
- M. Viateur Chénard, commissaire
- M. Joshua Wolfe, commissaire
- M. Olivier Rinfret, analyste

#### 1. Ouverture de la rencontre

La présidente, Mme Nicole Brodeur, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. L'ordre du jour est distribué. Mme Brodeur donne les objectifs de cette rencontre

#### 2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle le mandat donné par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

- Mandat de l'OCPM : Mme Brodeur tient à souligner que l'OCPM est un organisme indépendant de la Ville de Montréal et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil municipal ou le comité exécutif.
- Mandat de la Commission : Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public, ainsi que toute la documentation y étant associé pendant le processus de consultation. Les commissaires sont tenus de respecter le code de déontologie des commissaires en vigueur à l'Office. Il est d'ailleurs donné aux représentants de l'arrondissement un petit livret de l'Office intitulé Consultations publiques.

### 3. Consultation publique

- Objet de la consultation: la consultation porte sur les projets de règlement P-16-037 autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque Ouest et P-04-047-173 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ces projets de règlement prévoient des modifications à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et au Plan d'urbanisme, notamment au niveau de l'affectation autorisée et de la hauteur maximale permise.

- Déroulement de la consultation: 1- Information et 2- Opinions des citoyens : Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à recueillir toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. Mme Brodeur précise qu'aucune opinion ne peut être formulée lors de cette séance. La deuxième phase est consacrée à l'audition des opinions orales et écrites.
- Calendrier, horaire et lieu : La séance d'information aura lieu le 12 mai 2016 à 19h dans les locaux de l'Office situé au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. L'objectif de la séance d'information est détaillé par la présidente de la commission, à savoir présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission. L'arrondissement aura 20 minutes pour faire sa présentation, suivi de la présentation du promoteur, elle aussi de 20 minutes. Sont ensuite présentées les règles habituelles pour assurer le bon déroulement de cette soirée d'information. En cas d'un trop grand nombre de questions, une séance supplémentaire pourrait être organisée le 16 mai.

L'audition des opinions aura lieu le 7 juin à 19h aussi dans les locaux de l'Office. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes qui se seront inscrites avant la date limite du 2 juin seront invitées à présenter leur opinion à la commission qui pourrait poser des questions afin de bien cerner les propos du participant. La présidente donne diverses explications sur le rôle de chacun lors de ces séances. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu les 8 et 9 juin.

### 4. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources de l'arrondissement

La présidente de la commission explique le rôle des porte-paroles et des personnes-ressources lors des audiences publiques et tout au long du processus de consultation et invite les représentants de l'arrondissement à identifier, si besoin était, des experts qui pourront répondre aux questions des participants lors des séances. Ces personnes-ressources pourront être assis dans la salle. La commission demande de fournir une liste de leur nom et de leur titre afin de bien les présenter.

- Désignation des porte-parole : trois représentants de l'arrondissement pourront assister aux séances d'information et être assis à une table à l'avant de la salle.
- Présence aux séances publiques : en plus des trois représentants mentionnés plus haut, la Ville est invitée à identifier des personnes-ressources additionnelles qui pourraient compléter, au besoin, les informations transmises.

### **5. Support logistique**

Il est spécifié à l'arrondissement que l'Office possède tout le matériel adéquat pour la présentation. Toute communication entre l'arrondissement et la commission sera assurée par l'analyste, M. Olivier Rinfret.

### **6. Documentation**

Toute documentation jugée pertinente devra être remise à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

### **7. Questions et enjeux**

Mme Brodeur, ainsi que M. Chénard et M. Wolfe, suggèrent divers éléments à prendre en considération en vue de la séance d'information. Il est également demandé à l'arrondissement de préciser le contexte à l'intérieur duquel prend place la présente consultation.

### **8. Varia**

Rien n'est ajouté à la rubrique varia.

Fin de la rencontre: 17 h 00